

# Séance du 10 novembre 2022

~~~~~

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie du Seure sous la présidence de Monsieur Alain POTTIER, Président ; d'après les convocations en date du 2 novembre 2022.

## Présents :

Délégués de Migron : Mme POTTIER Agnès et MM. POTTIER Alain.

Délégués du Seure : Mme CHURLAUD Sylvie, MM. ROUDIER Patrick et CHASSERIEAU Philippe.

Délégués de Villars les Bois : MM. BARUSSEAU Fabrice, FAYS Dominique et CHALIFOUR Robert.

Délégué absent : M. BUINIER Éric (pouvoir à Mme Agnès POTTIER).

Consultant présent : M. CHAGNEAU Louis.

Consultants absents : MM. HANCOCK Christopher, COUSIN Jean-Noël et DAMIEN François.

M. Dominique FAYS a été nommé secrétaire de la séance.

## ===== Ordre du Jour =====

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2022
- Matériel
- Travaux en commun
- Mise en place du RIFSEEP
- Adhésion au service remplacement du CDG 17
- Entretien professionnels
- Questions diverses

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2022**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2022 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Matériel**

#### a) Tracteurs :

Monsieur le Président prend note du constat que le relevage avant monté sur le Lamborghini de Villars nécessite un réglage car l'écartement n'est pas bon. Il faut résoudre ce problème et récupérer les masses à la SAS THOUARD avant de lui payer la facture de **3 960,00 €**.

La vitre de porte sur le Lamborghini de Migron a été changée ; une fois reçue la facture, elle sera transmise à GROUPAMA (**1049.22 €**) pour un remboursement.

#### b) Tractopelle :

Monsieur le Président informe l'assemblée que le 21 octobre, le SIVOM a reçu de GROUPAMA un chèque de remboursement du dommage causé sur le tractopelle d'un montant de **3 252.07 €** ((3 481.07 € - 229 € de franchise).

Maintenant qu'il est prêt, l'Apave pourra procéder à sa vérification générale périodique ainsi que celle de la nacelle. Migron a besoin que soient posées les guirlandes de Noël le 9 décembre pour illuminer la traditionnelle fête de la Nativité offerte aux enfants migronnais et villarboisiens. Aussi serait-il judicieux d'attendre cette date car la nacelle sera attelée.

c) Tondeuses :

Monsieur Dominique FAYS signale le problème rencontré avec le KUBOTA de Villars. Le pont avant se met en pression...est-ce un souci de roulement ? du reniflard bouché ? Le matériel est chez TARDY depuis le 9 novembre dernier.

d) Balayeuse :

Monsieur Fabrice BARUSSEAU a repéré sur le site Le Bon Coin 2 tracteurs d'occasion :

- un Case IH 2140V à **9 000 € TTC**, mais le compteur horaire est bloqué

- un Fiat 70-66 à **9 800 € TTC**, mais avec 9000 heures de travail.

Monsieur Alain POTTIER présente sur papier un SOLIS 26 neuf à 11 000 € HT proposé par MOTOVITICULTURE Les Borderies à Burie. Un essai sera possible prochainement.

e) Autres :

Monsieur le Président présente le nouveau devis transmis par GT HYDRO: **208 litres d'huile 10W40 à 3.95 € HT/L, soit 985.92 € TTC**

Monsieur Patrick ROUDIER relate son entrevue avec un responsable de la SAS THOUARD qui accepte de négocier **209 litres Super Engine SHELL 15W40 à 2,39 € HT/L...**pour un montant total de **600 € TTC**. Monsieur le Président a signé le Bon pour accord sur place.

### **3- Travaux en commun**

Les broyages sont finis sur Migron. Ils sont à terminer sur Villars et Le Seure :

- **Le Seure** : une semaine du 14 au 17 novembre comme suit :
  - Lundi 14 + Mardi 15 + Mercredi 16 novembre : Jean-Paul et Jérémy
  - Jeudi 17 novembre : Jean-Paul et Florian (sont tous les deux en RTT le vendredi 18 novembre)
  -
- **Villars les Bois**: 2 semaines du 21 novembre au 2 décembre comme suit :
  - Lundi 21 + Mardi 22 + Mercredi 23 novembre : Jérémy et Florian
  - Jeudi 24 + Vendredi 25 novembre : Jérémy et Jean-Paul
  - Lundi 28 + Mardi 29 + Mercredi 30 novembre : Jérémy et Jean-Paul
  - Jeudi 1<sup>er</sup> et vendredi 2 décembre : Jérémy et Florian

À ce propos, Monsieur Patrick ROUDIER souhaiterait que le SIVOM se renseigne sur l'existence d'une formation pour conduire une épareuse.

Après les broyages, Migron et Villars les Bois auront besoin de passer une « bouille ».

Au mois de novembre, le prix de la tonne d'émulsion 69% est à **579.00 € T/HT** (Liants Charentais).

### **4- Mise en place du RIFSEEP**

Au jour de la réunion de ce comité syndical, nous n'avons pas connaissance de l'avis du comité technique réuni le 8 novembre 2022.

Il est cependant décidé que le Président, vice-présidents et maire des 3 communes se réuniront jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 à 18 heures à la mairie de Migron pour fixer ensemble le montant de l'indemnité allouée aux salariés du SIVOM.

Le même jour à 8 h 30 à Villars, Monsieur Fabrice BARUSSEAU présentera Thomas CASSES, l'agent technique recruté pour travailler en binôme avec Jérémy jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2023.

Il est convenu qu'aux premiers jours de son contrat, il sera équipé par le SIVOM de la tenue professionnelle complète.

## **5- Adhésion au service remplacement du CDG 17**

Monsieur Le Président. :

Expose que dans le cadre de ses prestations facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime a créé un service de remplacement permettant la mise à disposition de personnels sous contrats à durée déterminée telle que prévu à l'article L.452.-44 du Code Général de la Fonction Publique pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités....).

Informe que le recours à ce service remplacement fait l'objet d'une convention-cadre définissant les modalités d'adhésion et de mise à disposition des agents contractuels du service de remplacement conclue entre la collectivité et le Centre de Gestion.

Précise qu'en cas de recours au service, chaque mission fera l'objet d'une facture mensuelle qui précisera l'objet, la période et le coût correspondant à la rémunération totale brute chargée de l'agent majoré, des frais de gestion représentant 5 % du traitement total brut versé à l'agent.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré,

le comité syndical

DÉCIDE,

- d'autoriser Monsieur le Président, à signer la convention relative à l'adhésion au service de Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime
- dit que la présente convention est conclue au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

## **6- Entretiens professionnels :**

Messieurs le Président et vice-présidents sont d'accord pour programmer les entretiens professionnels des agents **le vendredi 25 novembre 2022** à la mairie de Migron :

- à 16 heures : Jean-Paul MICHAUD
- à 16 h 20 : Jérémy OSINSKI
- à 16 h 40 : Florian LÉGER

## **7- Questions diverses :**

Monsieur Patrick ROUDIER suggère de lancer en début d'année 2023, des appels d'offre sur le carburant et mettre en concurrence la SARL GOUGUET.

Le prochain comité syndical est prévu le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 à 19h00 à la mairie de Migron.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20 h 45 et ont signé au registre les membres présents.*

Le Président,  
Alain POTTIER

Le secrétaire,  
Dominique FAYS

Les Membres du comité syndical,

Patrick ROUDIER

Fabrice BARUSSEAU

Robert CHALIFOUR

Philippe CHASSERIEAU

Sylvie CHURLAUD

Éric BUINIER

Agnès POTTIER